Comprendre ma facture

Principes fondateurs d'Eau 17, la solidarité territoriale et la péréquation financière permettent à tous les usagers de bénéficier d'une eau de qualité à prix maitrisé. Cela se traduit par l'application d'une redevance syndicale unique pour tous, indépendamment des caractéristiques et contraintes du territoire.

Cette redevance constitue plus de trois quarts des recettes d'Eau 17. Elle garantit l'autonomie financière du syndicat, qui peut ainsi assumer un niveau d'investissement élevé (50 millions d'euros par an en moyenne) et avoir une vision au long cours de la politique patrimoniale.

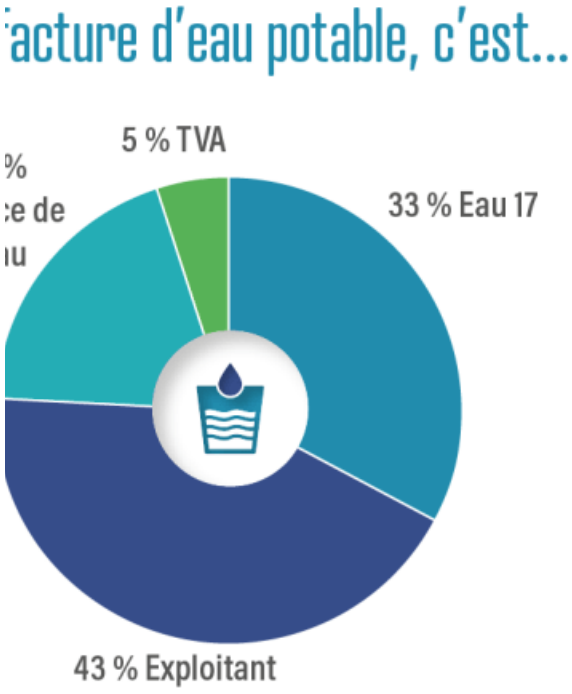
À quoi sert la facture d'eau ?

Votre facture d'eau permet de financer trois services publics de l'eau :

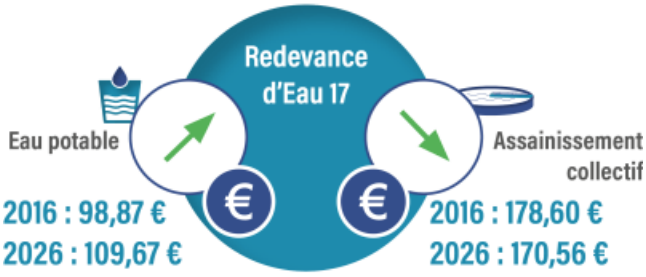
Eau 17 : il finance les investissements pour la modernisation et le renouvellement des ouvrages (ingénierie, travaux, contrôles...) ainsi que les études prospectives d'organisation générale des services.
Votre exploitant : il finance l'entretien des installations et les services au quotidien (personnel, pièces, électricité et clientèle).
L'Agence de l'eau Adour-Garonne ou **Loire-Bretagne** : elle subventionne des actions et travaux conformes au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la lutte contre les pollutions et la préservation de la ressource.

Votre facture d'eau en détail

Exemple d'une facture pour un abonné domestique (sur la base d'une facture d'eau potable de 120 m^3) alimenté par un compteur de Dn 15 mm et un service des eaux exploité par la RESE.



La redevance d'Eau 17



Tout en garantissant une qualité de service optimale et en maintenant un niveau d'investissement annuel important, Eau 17 s'efforce de limiter l'impact de l'inflation sur votre facture.

Que finance ma redevance ?

Votre redevance permet de réaliser des investissements et financements. Sur 100 € de recettes prélevées :

67 € sont directement réinvestis
16 € financent l'annuité de la dette (montants des intérêts des emprunts + montant du remboursement du capital)
8,5 € financent les charges de fonctionnement (hors-personnel et annuité syndicale)
8,5 € financent les charges de personnel

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72